



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le 13 février 2017 à 19 h.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Yvan Chantal	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
Mme Linda Morin	siège #3
M. Martin Pascal	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
Mme Line Charest	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. Mme Martine Lirette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente à cette séance.

19-02-17

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. YVAN CHANTAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant au point « Autres affaires » :

- Collation-Santé-Portneuf

20-02-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017

Les membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre dans les délais requis, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017.

RÉPONSES AUX QUESTIONS LAISSÉES EN SUSPENS

Aucune réponse laissée en suspens.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER

(Temps alloués : 20 minutes)

Début : 19 h 05 - Fin : 19 h 08

1 personne s'est prévalu de son droit à ce moment.

M. Dominique Martineau

21-02-17

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN PASCAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 31 janvier 2017 au montant de 13 810.83\$ et des comptes déjà payés durant le mois de janvier au montant de 120 067.91 \$.

22-02-17

DÉPÔT DE L'ANNEXE A – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 230-11-16 CONCERNANT LE CALENDRIER DE LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal, la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Martine Lirette, dépose au conseil municipal l'annexe A - Procès-verbal de correction de la séance ordinaire du 14 novembre et la résolution 230-11-16 modifiant le calendrier fixant la date, l'heure et l'endroit de la tenue des séances du conseil pour l'exercice financier 2017.

Documents déposés :

***Résolution # 230-11-16
Annexe A – Procès-verbal de correction***

23-02-17

RENOUVELLEMENT DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la date d'échéance de la couverture d'assurance de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne arrive à échéance le 22 février prochain;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux propositions dont une de PMT Roy, représentant l'assureur de la MMQ (Mutuelle des Municipalités du Québec), au montant de 9 024.11\$ taxes incluses et l'autre de PROMUTUEL Assurance au montant de 8 863.88 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent la directrice générale pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne à signer le contrat de la PROMUTUEL Assurance pour la période du 22 février 2017 au 22 février 2018 au montant de 8 863.88 \$ taxes incluses.

24-02-17

MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE TRANSMETTRE À LA MRC DE PORTNEUF LA LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR NON-PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET/OU SCOLAIRES

CONSIDÉRANT l'état produit par la secrétaire-trésorière adjointe indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en totalité pour les années 2016 et antérieures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire transmettre à la MRC de Portneuf les dossiers aux fins de procéder à la vente des propriétés pour motif de non-paiement de taxes foncières municipales et/ou scolaires;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Martine Lirette, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, à transmettre à la MRC de Portneuf la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires;

QUE le conseil municipal autorise cette personne ainsi que le maire en vertu de l'article 1038 du Code municipal, à enchérir et acquérir l'un ou des immeubles visés par cette liste, le cas échéant.

25-02-17

AUTORISATION DE PROCÉDER À L’AFFICHAGE DES POSTES ÉTUDIANTS POUR L’ÉTÉ 2017

CONSIDÉRANT QUE deux sauveteurs, à la piscine municipale, sont essentiels pour assurer la sécurité des baigneurs durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QU’un commis de bureau est requis pour répondre aux besoins de la réception des bureaux municipaux ainsi que du comptoir postal pour la période estivale afin de libérer M. Marcil;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent la directrice générale à procéder à l’affichage des postes mentionnés ci-dessus afin de répondre aux besoins des services pour la période estivale 2017.

26-02-17

RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE ANNUELLE ET MISE À NIVEAU DU SITE INTERNET

CONSIDÉRANT QUE la licence annuelle du site Internet de la Municipalité de Sainte-Christine-d’Auvergne est à renouveler;

CONSIDÉRANT QU’une mise à niveau du site Internet est incontournable;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent le renouvellement de la licence annuelle et la mise à niveau du site Internet pour la somme de 1 600 \$ taxes incluses.

27-02-17

FORMATION WEB DONNÉE PAR PG SOLUTIONS

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent la secrétaire-trésorière adjointe, Mme July Bédard, à participer à une formation web, portant sur la conception des T4, T4A et Relevé 1. Les frais d’inscription sont 171.00 \$ plus les taxes applicables.

28-02-17

ACHAT D’UN PHOTOCOPIEUR COULEUR

CONSIDÉRANT QUE nous désirons changer le photocopieur actuel (impression noir et blanc seulement) pour un photocopieur couleur dans le but de répondre aux besoins des services;

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à des demandes de prix, auprès de trois fournisseurs, pour l’achat d’un photocopieur couleur usagé, soit :

BUROCOM / 3 661.25 \$
BUROPLUS / 4 850.00 \$

XEROX / 9 009.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN PASCAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent l'achat d'un photocopieur usagé SHARP MX3640N de la compagnie BUROCOM pour la somme de 3 661.25 \$ plus les taxes applicables.

29-02-17

FADOQ JOIE DE VIVRE – VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2017

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent le versement de la somme de 1 000 \$ en subvention, comme prévu au budget.

30-02-17

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA SOIRÉE MÉRITAS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE la soirée Méritas de l'école secondaire Louis-Jobin met en valeur le travail et les accomplissements des élèves dans divers domaines depuis plus de 19 ans (20^e anniversaire cette année);

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil accordent une aide financière de 110 \$ (10 \$ par étudiants/11 résidents de Sainte-Christine-d'Auvergne fréquentent l'école Louis-Jobin) pour le Gala Louis-Jobin qui se tiendra les 5 et 6 mai prochain à l'école secondaire Louis-Jobin.

31-02-17

APPUI POUR LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS QUI FAVORISENT UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF : POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ!

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnement favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des

Québécoises et des Québécois :

- a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées, excluant les boissons diètes, contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, M. Carlos Laitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Mme Lucie Charlebois et au premier ministre, M. Philippe Couillard.

32-02-17

RÈGLEMENT NUMÉRO 209-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 198-16 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) AFIN D'AJOUTER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 16 janvier 2017, par la conseillère au siège #6, Mme Line Charest;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Christine-d'Auvergne adoptent le Règlement # 209-17 modifiant le Règlement # 198-16 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) afin d'ajouter les dispositions relatives à la rémunération des membres du comité.

POINTS D'INFORMATION

- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**
M. Sébastien fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Tenu d'une séance extraordinaire, lundi 20 février 2017 à 19 h.**

AUTRES AFFAIRES :

33-02-17

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE DÎNER BÉNÉFICE COLLATION SANTÉ PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE ce dîner bénéfice se veut une chance pour Collation Santé Portneuf de poursuivre sa mission qui est de soutenir les élèves portneuvois dans le besoin, en distribuant gratuitement des collations durant toute l'année scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil accordent le versement d'un don de 100 \$ à des fins d'appui financier à Collation Santé Portneuf.

PÉRIODE DE QUESTIONS

(Temps alloués : 30 minutes)
Début : 19 h 20 - Fin : 19 h 24

1 personne s'est prévalu de son droit à ce moment.

Mme Isabelle Lavallée

La période de questions peut-être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au : www.ste-christine.qc.ca

34-02-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 19 heures 24 minutes par Mme Line Charest.

Raymond Francoeur
Maire

Martine Lirette
Directrice générale/Secrétaire-trésorière